



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Garance CHAUNU  
Tél : 02 54 08 78 80  
Mél : garance.chaunu@culture.gouv.fr  
Ref : GC /GCh n° 138/21

Châteauroux, le 8/12/2021

L'architecte des bâtiments de France  
à  
DREAL CENTRE-VAL-DE-LOIRE

**Objet : CHAILLAC**  
DDAE pour le projet éolien de CHAILLAC - Incomplétude  
VSB Energies nouvelles

Dans le cadre de la saisine de l'UDAP36 pour avis sur le projet éolien de Chaillac, **le dossier a été jugé incomplet**. Veuillez trouver ci-après les remarques et observations qui ont mené à la formulation de cet avis.

Le projet éolien (3 éoliennes de 180m en bout de pôle) se situe dans l'aire paysagère du Boischaud sud, marqué par ces caractéristiques bocagères et les collines creusées par la vallée de l'Anglin.

**Concernant le contexte paysager**

Dans le département de l'Indre, le territoire d'étude s'étend sur deux grandes aires paysagères :

- Les paysages du Boischaud sud (où s'implante le projet) au relief ondulé (sensibilité faible à modérée) ; creusé par la vallée de l'Anglin (sensibilité forte) ; animé à l'est par le plateau haut de la basse marche (sensibilité modérée). **De multiples horizons se font ainsi plus ou moins proches sous forme de fenêtre visuelle ou de vues lointaines et larges sur le paysage.**
- **A proximité immédiate de ce parc (moins d'1km) se trouve le territoire actuel du PNR de la BRENNÉ qui fait l'objet d'un projet d'extension sur l'ensemble de l'intercommunalité. Cette extension serait remise en cause par l'implantation et la présence dans le grand paysage d'aérogénérateurs de grandes tailles banalisant ces paysages patrimoniaux.**

**Concernant l'étude d'impact sur le patrimoine et les paysages**

Au regard de l'étude établie et des enjeux patrimoniaux et paysagers de ce secteur, il serait nécessaire de préciser l'analyse par les documents suivants :

**Le château de Brosse, monument historique classé et son site classé**

La carte ZIV zoomée (p406 de l'EI) montre que l'ensemble de la partie sud-ouest du site classé pourrait être impacté par la visibilité sur le parc, sans que cet espace ait fait l'objet de photomontage

- ➔ Il conviendra de réaliser **un photomontage depuis cet espace objet de parcours de randonnées**. Egalement, il serait intéressant pour l'étude de pouvoir indiquer les distances sur lesquelles seront visibles les éoliennes.

Au regard de la distance entre l'édifice et le projet (5,3km), de la topographie du territoire (jusqu'à 403mNGF pour les éoliennes – 200mNGF au niveau du château avec une ligne de crête à 238m NGF), les photomontages pris depuis l'édifice, ses abords et le site ne permettent pas une appréhension précise de la visibilité des éoliennes.

- Il serait nécessaire de **réaliser des coupes topographiques** accompagnant ces photomontages.
- De plus, au regard de l'existence d'une fenêtre ouverte sur le paysage depuis le pied de la tour du château (voir annexe 1 pour situation), il serait également nécessaire de **réaliser un photomontage et une coupe topographique depuis ce point.**
- Par ailleurs, il conviendra de refaire le ph42 qui présente un masque visuel de premier plan, devant un paysage ouvert sur le site protégé. Le cas échéant, il conviendrait également d'indiquer les distances sur lesquels le projet serait visible depuis cette voie de circulation.

Nota : de manière générale, il conviendra de réaliser de nouveaux photomontages sans élément ponctuel formant masque visuel en premier plan des photomontages (par exemple pour le PH3, PH13, ph72).

**Saint-Benoît-du-Sault : 3 monuments historiques, 1 Site Patrimonial Remarquable, 1 site inscrit, labellisé *Plus beau villages de France***

Le porteur de projet a étudié les visibilitées depuis le centre-bourg patrimonial de Saint-Benoît-du-Sault or les entrées et sorties de bourgs sont également en prendre en compte lors de l'étude car elles offrent des panoramas ponctuels sur les paysages préservés du territoire.

- Particulièrement, il conviendra de réaliser un photomontage depuis la rue des Fonts Braux au nord-est du centre historique.

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité des études de saturations visuelles menées, **les seuils atteints et non atteints devraient être clairement stipulés.**

De plus, il conviendra **d'unifier les teintes des éoliennes sur les photomontages** qui sont soit blanches, soit grises voire gris moyen afin d'avoir un rendu le plus réaliste possible.

L'architecte des bâtiments de France

Grégoire CHALIER

Annexe 1

